

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

①1 N° de publication : **2 604 600**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **87 13614**

⑤1 Int Cl⁴ : A 01 K 7/00.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 2 octobre 1987.

③0 Priorité : AU, 3 octobre 1986, n° PH 8330.

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPi « Brevets » n° 14 du 8 avril 1988.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *JENNINGS Norman Thomas.* — AU.

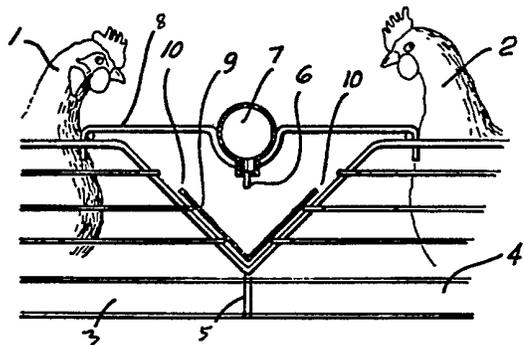
⑦2 Inventeur(s) : Norman Thomas Jennings.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Pierre Loyer.

⑤4 Abreuvoir pour oiseaux en captivité.

⑤7 Abreuvoir pour oiseaux en captivité caractérisé en ce qu'il
comporte une alimentation en eau 7 actionnée par les oiseaux
pour boire; une cuvette 9 disposée au-dessous de l'alimenta-
tion en eau 7 pour récupérer l'égouttage autour de l'alimenta-
tion; un obstacle 10 situé d'un côté de l'alimentation en eau 7
pour obliger l'oiseau en captivité à s'approcher de cette ali-
mentation en eau en gardant son bec essentiellement horizon-
tal ou incliné vers le bas.



FR 2 604 600 - A1

D

ABREUVOIR POUR OISEAUX EN CAPTIVITE

L'invention concerne un abreuvoir pour oiseaux en captivité et en particulier pour des volailles.

La fiente de volaille en boulettes compactées s'est avérée particulièrement utile comme engrais pour des applications à la fois domestiques et commerciales. Les procédés de formation de boulettes les plus connus nécessitent une teneur en humidité de la fiente située au voisinage de 12 %. Toutefois, la fiente récupérée au-dessous des fonds ouverts de cages de volailles en captivité, qui est la principale source de fiente pour la formation de boulettes, a une teneur en humidité typique située entre 75 et 80 %.

De ce fait, il a été jusqu'ici nécessaire de sécher la fiente avant la formation de boulettes. Le séchage n'ajoute pas seulement des frais supplémentaires considérables à la production, mais également peut être une source de pollution de l'air et constituer un risque d'explosion à cause des émanations de gaz pendant le séchage, particulièrement dans le cas d'un séchage au four.

La présente invention part du fait que la fiente qui s'accumule au-dessous des volailles en captivité est maintenue à son humidité initiale typiquement entre 75 et 80 % et est empêchée de sécher en raison de l'aspersion d'eau lorsque les oiseaux boivent. En particulier, on s'est aperçu que lorsqu'un oiseau boit à partir d'une alimentation en eau actionnée par l'oiseau, l'agencement d'alimentation est souvent tel que l'oiseau doit avoir son bec incliné vers le haut. De ce fait, des éclaboussures d'eau tombent du bec de l'oiseau et s'égouttent dans la fiente située au-dessous. Certains abreuvoirs connus possèdent une cuvette ou analogue située immédiatement au-dessous de l'alimentation d'eau, mais celle-ci ne reçoit que l'eau

qui s'égoutte directement de l'alimentation et non l'eau qui s'écoule du bec de l'oiseau.

5 On s'est aperçu que l'on peut éliminer substantiellement cet égouttage si l'on dispose un obstacle à côté de l'alimentation en eau, pour forcer l'oiseau à s'en approcher avec le bec essentiellement horizontal ou incliné vers le bas. En pratique, on obtient ce résultat en forçant les oiseaux à tourner leur tête d'un côté pour s'approcher de l'alimentation.

10 C'est un objet de l'invention de procurer un abreuvoir pour oiseaux en captivité qui réduise ou élimine substantiellement l'égouttage de l'eau à boire dans la fiente au-dessous de la cage.

15 Dans ce but, l'invention consiste en un abreuvoir pour oiseaux en captivité comportant une alimentation en eau actionnée par les oiseaux qui désirent boire, des moyens situés au-dessous de l'alimentation en eau pour récupérer les éclaboussures au voisinage de l'alimentation, et un obstacle d'un
20 côté de l'alimentation en eau pour obliger l'oiseau en captivité à s'approcher de cette alimentation en gardant son bec essentiellement horizontal ou incliné vers le bas.

25 Lorsqu'on force les oiseaux à s'approcher de l'alimentation en eau en gardant leur bec essentiellement horizontal ou incliné vers le bas, toute gouttelette d'eau tend à tomber dans la cuvette plutôt qu'à s'écouler du bec de l'oiseau et à s'égoutter dans la fiente.

30 De préférence, l'obstacle est situé au niveau ou au-dessus de l'alimentation en eau bien qu'en pratique il s'est avéré que tant que l'obstacle est situé à moins de 3 à 2,5 cm au-dessous de l'alimentation en eau, les oiseaux sont obligés de s'approcher de cette
35 alimentation en eau en gardant leur bec dans une position suffisamment proche de l'horizontale afin de réaliser l'objectif de l'invention.

Egalement de préférence, la cuvette et l'obstacle sont formés par un élément de gouttière dont

les bords supérieurs marginaux forment l'obstacle et la partie inférieure dans la gouttière forme la cuvette. La gouttière peut avoir une section droite de n'importe quelle forme appropriée et est de préférence inclinée
5 afin d'évacuer l'eau qui s'y rassemble.

Il s'est avéré que la fiente accumulée au-dessous des cages équipées de l'abreuvoir selon la présente invention, présente une réduction de 50 % de la teneur en eau par rapport à la fiente accumulée au-
10 dessous de cages équipées d'alimentations en eau conventionnelles.

On va décrire à présent un exemple de réalisation de l'invention au moyen du dessin annexé sur lequel :

15 la figure 1 représente une vue partielle des extrémités de deux cages voisines avec un abreuvoir selon la présente invention situé entre les deux ;

la figure 2 est une vue latérale partielle du dispositif représenté sur la figure 1 ; et

20 la figure 3 est une vue analogue à la figure 1 montrant une volaille en train de boire.

Comme on le voit sur les dessins, les volailles 1 et 2 sont logées dans des cages voisines 3 et 4 qui s'inclinent respectivement vers le bas pour former une
25 paroi commune 5.

L'abreuvoir comporte une alimentation en eau actionnée par les volailles, sous forme d'une tétine 6 de type connu, reliée à une conduite d'alimentation en eau sous pression 7. La conduite d'alimentation en eau
30 7 est supportée par des étriers 8. Les tétines 6 sont positionnées selon des intervalles voulus le long de la conduite d'alimentation en eau 7. Une cuvette de section en forme de V 9 s'étend au-dessous des tétines 6 pour récupérer l'égouttage à partir de la tétine ou
35 aux environs de celle-ci. Comme on le voit mieux sur la figure 3, le bord marginal supérieur 10 de la cuvette 9 forme un obstacle au niveau des tétines, qui force les volailles à s'approcher de la tétine en gardant leur bec essentiellement horizontal ou incliné vers le bas.

De cette façon, l'eau qui gicle s'égoutte dans la cuvette 9 et n'a pas tendance à s'écouler vers le bas le long du cou des oiseaux. La cuvette 9 est inclinée pour drainer l'eau d'égouttage vers une conduite
5 d'évacuation appropriée ou analogue.

La cuvette en forme de V 9 a de préférence une forme comprise dans un angle d'approximativement 90° et possède une ouverture à son sommet supérieure à 10 cm et de préférence approximativement 12,5 cm. Toutefois,
10 il est évident qu'une cuvette ayant n'importe quelle forme de section appropriée peut être utilisée.

En outre, il n'est pas essentiel que la cuvette et l'obstacle soient formés d'une seule pièce. Un obstacle approprié tel qu'un rail par exemple, peut
15 être disposé au-dessus d'une cuvette étroite.

Il est également évident que l'invention n'est pas limitée à des alimentations en eau du type à tétine. Dans ce cadre, il s'avère que l'invention peut être réalisée avec succès lorsque l'on utilise d'autres
20 alimentations en eau telles que des coupelles d'abreuvoirs qui comportent une plaque sur laquelle appuie l'oiseau afin d'actionner une vanne d'alimentation en eau.

Les essais effectués sur la fiente récupérée en dessous des cages équipées d'un abreuvoir selon la présente invention ont montré une réduction d'au moins
25 50 % de la teneur en humidité par rapport à la fiente récupérée au-dessous de cages équipées de systèmes d'abreuvoir conventionnels. Cette teneur réduite en humidité, d'environ 35 à 40 %, rend possible la formation de boulettes de la fiente avec un faible séchage ultérieur. En outre, la condition de séchage de la fiente accumulée réduit les odeurs agressives, les mouches ainsi que les asticots, normalement associés
30 aux cages à oiseaux. De plus, la condition de séchage réduit de façon significative la perte en ammoniac et relève même sa valeur.

En plus des motifs décrits ci-dessus, il a été observé qu'en raison de l'obstacle qui rend plus

difficile l'accès à l'alimentation en eau, la tendance des oiseaux à "jouer" avec l'alimentation en eau est réduite et de ce fait également l'égouttage de l'eau qui en résulte. On peut considérer que ceci peut jouer un rôle important dans l'obtention des avantages obtenus avec l'invention décrite ici.

REVENDEICATIONS

1. - Abreuvoir pour oiseaux en captivité caractérisé en ce qu'il comporte une alimentation en eau (7) actionnée par les oiseaux pour boire ; une cuvette (9) disposée au-dessous de l'alimentation en eau (7) pour récupérer l'égouttage autour de l'alimentation ; un obstacle (10) situé d'un côté de l'alimentation en eau (7) pour obliger l'oiseau en captivité à s'approcher de cette alimentation en eau en gardant son bec essentiellement horizontal ou incliné vers le bas.

2. - Abreuvoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que la cuvette (9) et l'obstacle (10) sont formés par une gouttière, dont les bords supérieurs marginaux forment ledit obstacle et la partie inférieure dans la gouttière forme ladite cuvette (9).

3. - Abreuvoir selon la revendication 2, caractérisé en ce que ledit bord marginal est disposé à moins de 3 cm au-dessous de l'alimentation (7).

4. - Abreuvoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la gouttière est inclinée afin d'évacuer l'eau d'égouttage.

5. - Abreuvoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la cuvette (9) a une section droite en forme de V.

6. - Abreuvoir selon la revendication 5, caractérisé en ce que la cuvette (9) en forme de V est incluse dans un angle d'approximativement 90° et comporte une largeur à son sommet située entre environ 10 cm et environ 12,5 cm.

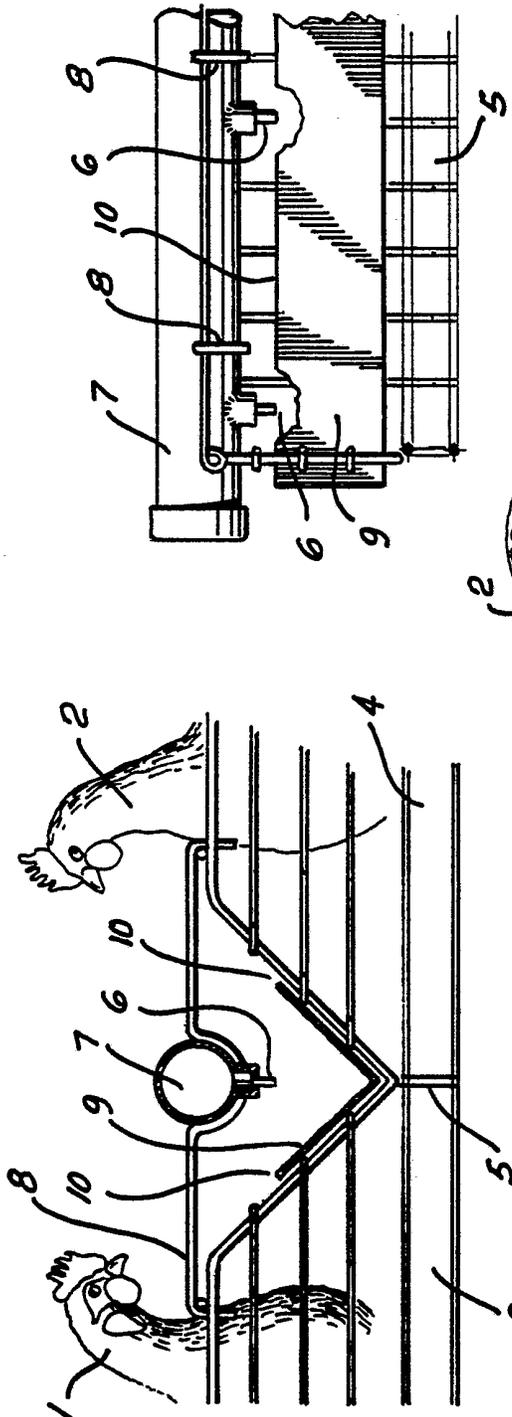


FIG. 1

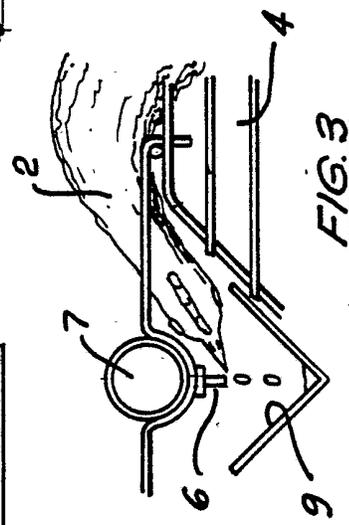


FIG. 3

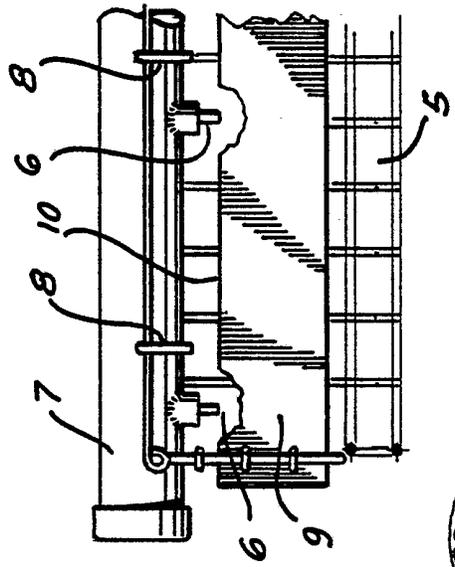


FIG. 2